

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V168 Vœu relatif à la visite des sites dans le cadre du concours « réinventer Paris ».

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que l'appel à projets innovants « Réinventer Paris » consiste à choisir, au terme d'une procédure sélection, une équipe lauréate pluridisciplinaire, chargée de construire ou réhabiliter des espaces fonciers « à potentiel » proposés par la mairie de Paris, en vue de leur exploitation ;

Considérant que les Président de chaque groupe au Conseil de Paris ou leurs représentants, sont invités à siéger au sein du jury, pour chacun des deux tours de sélection ;

Considérant que pour mieux apprécier l'adéquation, la faisabilité, et l'audace des projets des candidats, envoyés aux élus pour analyse une quinzaine de jours avant la réunion du jury, il semble utile d'organiser en amont de la réunion du jury, une visite de chacun des sites, au profit de l'ensemble des membres du jury ;

Ainsi, sur proposition d'Edith GALLOIS et des élus du Groupe UDI-MoDem,

émet le vœu :

- Que, dans le cadre des concours d'urbanisme qu'elle organise, et dans lesquels siègent des conseillers de Paris, la Direction de l'Urbanisme propose à l'ensemble des membres du jury, une visite guidée de chacun des sites concernés.